

GAUSSINEL SERGE

COURTY

46700 Montcabrier

Siret : 390 056 620 00011

APE : 0121Z

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA /CUMA

BULLETIN DE SALAIRE

Du 01/02/2024 au 16/02/2024

N° 12_1708617178955_BS_LAMOUREUX_01022024_1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr/rubrique/cotisations-salariales.**JEAN,LUC,FRANCIS LAMOUREUX**

NIR : 1 62 05 46 231 002 70

Emploi : tailleur de vigne

Date d'entrée : 29/01/2024

Date de sortie : 16/02/2024

Palier : Palier 1

Coefficient hiérarchique : 100

Mr JEAN,LUC,FRANCIS LAMOUREUX

Lieu Dit la Pouline

46700 Puy-l'Évêque

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	11,65	x	74,50	867,93
Nombre total d'heures			74,50	
	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité de fin de contrat (10,00 % du cumul des salaires bruts)	1048,51	x	10,00	104,85
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	1153,36	x		115,34
Rémunération totale brute				1088,12
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	1088,12			11,75
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	1088,12	x	0,40	4,35
Sécurité Sociale Plafonnée	1088,12	x	6,90	75,08
Complémentaire T1	1088,12			52,12
Formation	1088,12	x	0,01	0,11
CSG non imposable à l'IR	1078,45	x	6,80	73,33
CSG imposable à l'IR	1078,45	x	2,40	25,88
CRDS imposable à l'IR	1078,45	x	0,50	5,39
Total des cotisations et contributions obligatoires				248,01
Exonérations et allègements de cotisations				0,00
Montant net social				840,11
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 840,11				

Montant net imposable : 871,38

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 871,38 €) × (Taux de 3,50%) = 30,50**Montant net à payer : 809,61****Cumul depuis le début du contrat :**

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 1015,99 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 35,56 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : .. / .. / ..